



Commission Municipale de la Culture

## SALON DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES ARTS CRÉATIFS

**Samedi 26 et dimanche 27 mai 2018**

**Salle René Tramier d'Althen des Paluds**

### REGLEMENT

- Une caution de **20€ (chèque à l'ordre du Trésor Public)** est demandée (restituée à la mise en place)
- **La réception et mise en place des œuvres par les artistes** : vendredi 25 mai de 17h à 19h
- **Vernissage** : Samedi 26 mai à 11h30
- **Heures d'ouverture au public** : de 10h à 19h (samedi et dimanche)
- **Le retrait des œuvres** : dimanche 27 mai à partir de 18h30.
- **Assurances** : la commission organisatrice décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des œuvres exposées. Les exposants pourront, s'ils le désirent, assurer eux-mêmes leurs œuvres ou les enlever et les réexposer le lendemain avant l'ouverture.
- Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'œuvres par exposant en fonction du nombre de participants.
- **Les thèmes et encadrements des photographies** sont laissés à l'appréciation de l'artiste.

Les tableaux devront porter au dos : le nom de l'auteur/le titre/le prix ou la mention « *réservé* ».

#### - **Emplacements** :

- Les photographes disposeront de 3 faces de panneaux 1m/1,20m de large sur 2m de hauteur. Prévoir chaînettes et crochets pour accrocher aux grilles.
- Les artistes disposeront de tables pour la présentation de leurs œuvres. Prévoir pour vos socles : supports et tissus.

Les exposants acceptent sans aucune réserve l'éclairage de la salle tel qu'il se présente actuellement.

#### - **Ventes des œuvres** :

L'enlèvement des œuvres vendues se fera en accord avec l'artiste et son client. Chaque exposant devra apporter le nécessaire pour les emballer convenablement. Un nouveau cadre pourra être mis à la place avec la mention « *hors catalogue* ».

***Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement.***

**Mairie d'Althen des Paluds**

[www.althendespaluds.fr](http://www.althendespaluds.fr) – 04 90 62 01 02

**Commission Municipale de la Culture**

Chantal RICHARD-PARAYRE, Adjointe à la Culture – [chantal.richard@althendespaluds.fr](mailto:chantal.richard@althendespaluds.fr) – 06 12 12 72 66